

REGLEMENT RESTORE

Qu'est-ce que RESTORE ?

Un règlement européen adopté en décembre 2024 pour :

- Être un nouvel outil de réaffectation rapide de fonds européens
- Soutenir la reconstruction post catastrophes naturelles et crises sanitaires
- Aider à la relance économique
- Renforcer la prévention des risques



Comment ça marche ?

- Activation à partir du 15 décembre 2024 en réponse aux cyclones Chido et Dikeledi
- Budget mobilisable entre le 15 décembre 2024 et le 31 décembre 2027
- Réaffectation flexible : Jusqu'à 10 % des enveloppes du FEDER et FSE+ réorientés (à l'échelle nationale)
- FSE+ : Cofinancement UE renforcé jusqu'à 95 %
- Appels à projets spécifiques avec critères et priorités RESTORE



Quels projets sont finançables ?

3 grandes catégories d'actions :

- Reconstruction : routes, écoles, réseaux d'eau et électricité
- Relance économique : soutien aux entreprises, emplois
- Prévention des risques : digues, alertes, renforcement bâtiments



Enjeux spécifiques à Mayotte

- Réparer les infrastructures vitales
- Relancer l'économie locale
- Favoriser la transition écologique
- Coopérer entre collectivités, État, société civile
- Suivre et évaluer les impacts réels



Conditions et exigences

- Éco-conditionnalité : gestion durable des déchets, respect de la biodiversité, sensibilisation au développement durable
- Respect des règles de marchés publics, aides d'État, reporting et traçabilité
- Accent sur la co-construction locale

